

# DELIBERATION 008/2025

DEPARTEMENT  
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
BEAUVAIS

CANTON  
DE  
GRANDVILLIERS

CCAS DE  
MARSEILLE EN BEAUVAISIS

Date de convocation :  
13/11/2025

Date de l'affichage :  
13/11/2025

En exercice : 15  
Présents : 10  
Absents : 5  
Pouvoir : 4

## OBJET :

**REPAS DES ANCIENS  
2026  
- CCAS -**

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le 26/11/2025

ID : 060-216003830-20251117-DELIB08\_25CCAS-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS DE MARSEILLE EN BEAUVAISIS

L'an deux mil Vingt-cinq, le dix-sept du mois de novembre

Le CCAS dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie,  
sous la présidence de Isabelle DUBUT

**Présents :** Mesdames Isabelle DUBUT, Katia BOQUET, Suzanne COUROUBLE, Nadège LECLERC, Véronique ROHR, Françoise LEMARCHAND et Servane CARON, et Messieurs Hervé MARTIN et Joël BARRIER et René THIEBAUT.

**Absent(es) / Excusé(es) :** Mesdames Aurélie LEVÊQUE, Cynthia COTELLE, Martine LANGLOIS et Danièle GODDYN, Monsieur Francis DELABY.

**Pouvoir(s) :** Madame Aurélie MEVÊQUE donne pouvoir à Monsieur René THIEBAUT ; Madame Cynthia COTELLE donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT ; Madame Martine LANGLOIS donne pouvoir à Madame Katia BOQUET et Madame Danièle GODDYN donne pouvoir à Madame Servane CARON.

**Secrétaire de Séance :** Madame Véronique ROHR

Les membres du CCAS décident de retenir l'entreprise HURTEL charcutier-traiteur à Grandvilliers pour un repas à 38€ TTC/personne.

La facture sera imputée en dépenses de fonctionnement sur l'article « fêtes et cérémonies » au 6232.

Le repas est offert aux habitants de la commune nés en 1961 et avant. Il sera facturé 38 € TTC par personne pour les autres. Un titre de recette sera émis dans ce sens en recettes de fonctionnement.

POUR : 14    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS,  
Le 17/11/2025

Le secrétaire de séance,

Madame Véronique ROHR

La Présidente

Madame Isabelle DUBUT

